



Conseil d'administration

341^e session, Genève, mars 2021

Section du programme, du budget
et de l'administration

PFA

Date: 19 janvier 2021

Original: anglais

Plan d'audit annuel établi par le Commissaire aux comptes

Résumé: Dans le présent document, le Directeur général transmet au Conseil d'administration, pour information, le résumé du plan d'audit annuel établi par le Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Unité auteur: Commission de vérification des comptes de la République des Philippines (Commissaire aux comptes).

Documents connexes: [GB.338/PFA/INF/3](#).

► Résumé du plan d'audit annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Mandat

1. En vertu de l'article 35 du Règlement financier de l'Organisation internationale du Travail (OIT), les états financiers consolidés de l'OIT sont soumis à un audit annuel. Le président de la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines est le Commissaire aux comptes (auditeur) de l'OIT. Il a été nommé par le Conseil d'administration du BIT, conformément au chapitre IX du Règlement financier, pour un premier mandat de quatre ans commençant le 1^{er} avril 2016 et couvrant les 75^e et 76^e exercices ¹. Ce mandat a été reconduit pour une nouvelle période de quatre ans débutant le 1^{er} avril 2020 et couvrant les 77^e et 78^e exercices ².

Objectifs généraux de l'audit

2. Les objectifs généraux de notre mission d'audit sont les suivants:
 - fournir une opinion indépendante permettant de déterminer:
 - si les états financiers donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière de l'OIT au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de l'écart entre les prévisions budgétaires et les chiffres effectifs pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS);
 - si les états financiers ont été établis en conformité avec les méthodes comptables énoncées;
 - si les principes comptables ont été appliqués sur la même base que celle de l'exercice précédent;
 - si les opérations dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations données par les organes délibérants de l'OIT;
 - formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion de l'Organisation (article 36 du Règlement financier).

Approche et méthodologie de l'audit

3. Conformément aux prescriptions des Normes internationales d'audit, nous continuons de procéder à l'audit des états financiers de l'OIT ainsi que de sa gestion opérationnelle en suivant une approche fondée sur l'analyse des risques.

¹ GB.323/PFA/6.

² GB.334/PFA/9.

4. L'approche fondée sur l'analyse des risques adoptée pour procéder à l'audit des états financiers suppose une évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers et les assertions, en se fondant sur une compréhension appropriée de l'Organisation et de son environnement, notamment de son système de contrôle interne.
5. Dans le cadre de notre approche et de notre méthodologie de l'audit, nous nous efforçons principalement d'évaluer la maturité de l'Organisation en matière de gestion des risques en déterminant dans quelle mesure le Conseil d'administration et la direction du BIT identifient, évaluent, gèrent et contrôlent correctement les risques.
6. Les plans d'audit que nous établissons périodiquement par la suite nous permettent de recenser et de hiérarchiser tous les domaines dans lesquels les parties prenantes ont besoin de garanties objectives, notamment les procédures de gestion des risques, la gestion des risques essentiels, l'enregistrement et la notification des risques, ainsi que la maîtrise de certains risques particuliers ou de certains groupes de risques.
7. Enfin, la communication des résultats de l'audit, dernière étape de notre démarche, est l'occasion de discuter des constatations et des conclusions de nos travaux avec la direction du BIT afin de décider des mesures à prendre.
8. Par ailleurs, la persistance de la crise sanitaire mondiale (pandémie de COVID-19) nous a obligés à nous adapter et à opter pour une approche d'audit à distance afin de garantir la continuité d'exécution de notre mandat. Les dispositions nécessaires seront prises avec l'OIT pour faciliter le travail à distance dans le cadre des audits intermédiaires et même des audits de fin d'exercice s'il n'est toujours pas possible de réaliser ces audits sur place.

► Risques envisagés et objectifs de l'audit

9. Lors de nos précédents travaux d'audit, et en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19, nous avons relevé, dans les opérations de l'OIT, un certain nombre d'éléments et d'évolutions sur lesquels nous avons axé notre audit. Nous avons prévu d'intégrer ces informations dans nos vérifications pour l'année en cours, qui porteront sur les sujets suivants:
 - **Communication de l'information financière et d'autres informations essentielles.** Les états financiers de l'OIT sont établis conformément aux normes IPSAS et au Règlement financier. Les risques envisagés comprendront les éléments suivants: procédures comptables et procédures de notification à l'appui de la mise en œuvre du Système intégré d'information sur les ressources (IRIS); degré de couverture des informations financières; appréciations et estimations; procédure de séparation des exercices; consolidation; immobilisations; données publiées; respect de la réglementation; et application des normes IPSAS. L'objectif de l'audit consiste à formuler et émettre une opinion d'audit indépendante sur les états financiers de l'OIT, sur la base d'un examen des justificatifs des montants et des informations qu'ils contiennent, ce qui suppose notamment l'évaluation des méthodes comptables utilisées et des estimations significatives effectuées, ainsi que de la présentation d'ensemble des états financiers. Il s'agit également de vérifier l'efficience et l'efficacité, en termes de conception et de fonctionnement, du système de contrôle et de documentation comptables sur lequel repose la mise en œuvre d'IRIS.

- **Mise en œuvre et exécution des programmes/projets.** La Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail définit les principaux défis et opportunités qui se profilent à l'horizon dans le monde du travail, fournit des orientations quant à la façon de les aborder et propose une plateforme de coopération internationale dans cette perspective. C'est une déclaration qui guide le programme de travail de l'Organisation pour l'avenir. Les risques envisagés à ce sujet se divisent en deux parties, à savoir:
 - les politiques: en l'occurrence, l'absence de politiques, de cadres et de méthodes appropriés, conformes à la Déclaration du centenaire, pour faire face à la pandémie de COVID-19 dans le cadre de l'exécution des projets et des programmes de l'OIT, pourrait mettre en péril la continuité des activités;
 - la stratégie: l'absence d'une stratégie optimale et l'inadéquation des processus et des procédures pourraient compromettre la mise en œuvre des programmes et des projets de l'OIT qu'impose la «nouvelle normalité» afin de produire des résultats et un impact pour tous les résultats stratégiques et facilitateurs de l'OIT.

L'objectif de l'audit est d'évaluer le plan élaboré et les mesures prises par l'OIT en réponse à la pandémie de COVID-19 – adéquation, efficacité et efficience des politiques et de leur mise en œuvre – et de s'assurer que l'exécution des programmes et des projets de l'OIT reste conforme à la Déclaration du centenaire tout en s'adaptant à la «nouvelle normalité». Plus précisément, il s'agit de déterminer: *a)* si les dispositions stratégiques en vigueur pour la mise en œuvre des programmes s'accompagnent de politiques appropriées et adéquates pour répondre à la pandémie de COVID-19; et *b)* si la stratégie, les méthodes, les processus, les procédures et les contrôles qui s'appliquent à la mise en œuvre et à l'exécution des programmes/projets en vigueur sont adéquats et suffisants pour assurer la continuité des activités dans ce qu'il est convenu d'appeler la «nouvelle normalité».

► Seuil de signification de l'audit

10. Notre audit nous impose de déterminer un seuil de signification spécifique pour chaque engagement. Ce seuil est également utilisé pour évaluer l'importance des anomalies non corrigées (ajustements et reclassements passés) notées au cours de l'audit.
11. Nous avons fixé notre seuil global de signification à environ 2 pour cent du montant total moyen des dépenses de l'OIT au cours des cinq dernières années, soit 14,9 millions de dollars des États-Unis.
12. Le seuil de signification de l'audit tient compte des facteurs ci-après: les besoins de l'Organisation et ceux des donateurs, des représentants gouvernementaux, des employeurs et des travailleurs, ainsi que d'autres organisations multilatérales. Ce seuil est cohérent avec le seuil de signification retenu pour l'audit des états financiers de 2019. Cependant, la mesure quantitative du seuil de signification n'est pas le seul facteur pris en compte pour évaluer les anomalies. Des anomalies relativement négligeables peuvent avoir un effet significatif sur les états financiers en raison de facteurs qualitatifs.

► Documents à produire

13. À la fin de l'audit, nous remettrons au Conseil d'administration les rapports suivants:
- **Rapport de l'auditeur indépendant.** Il s'agit d'une opinion signée sur les états financiers au 31 décembre 2020.
 - **Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil d'administration.** Ce rapport présentera nos constatations concernant l'efficacité des procédures financières, du système comptable, des contrôles financiers et, en général, de l'administration et de la gestion de l'OIT, ainsi que toutes les questions visées au chapitre IX, article 36, du Règlement financier. Nous y ferons le point sur les observations des années antérieures et sur l'application des recommandations s'y rapportant. Le rapport contiendra également les observations et recommandations de l'année en cours.
14. De plus, nous fournirons à la direction les documents ci-après au cours de notre audit:
- **Lettres adressées à la direction.** Il s'agit de communications indiquant les modifications qui pourraient être apportées aux procédures pour améliorer les systèmes de contrôle interne, simplifier les opérations ou renforcer les pratiques en matière d'information financière.
 - **Observations adressées au personnel.** Il s'agit de communications écrites destinées à informer les membres du personnel concernés des lacunes observées dans la vérification des comptes, des opérations ou des transactions.

► Activités prévues sur le terrain pour l'audit de 2020

15. Conformément à notre méthode d'audit fondée sur l'analyse des risques, notre plan de travail pour l'audit de 2020 comprend les activités décrites dans le tableau ci-dessous:

Bureaux à visiter	Domaines/activités
Siège de l'OIT (audit à réaliser à distance)	Audit financier intermédiaire: vérification de la conformité avec les procédures comptables et de notification applicables à tous les comptes constituant les états financiers; tests de validation couvrant la période janvier-septembre 2020. Audit opérationnel: examen préliminaire de la mise en œuvre et de l'exécution des programme/projets, y compris l'examen des processus, l'obtention des documents pertinents et la préparation de questions.
Bureau de pays de l'OIT pour l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie (BP-Alger) Bureau de pays de l'OIT pour la Turquie (OIT-Ankara) (audit à réaliser à distance, sauf si les voyages à destination des pays concernés sont autorisés)	Audit opérationnel: examen général de la gouvernance, des responsabilités, du cadre de contrôle et de la gestion des risques dans les bureaux; examen des principaux contrôles de gestion des projets, de la gestion des ressources humaines, des voyages, de l'information des donateurs, de la gestion des actifs et des stocks, des achats, des lettres d'accord et d'autres domaines de risques clés identifiés par l'équipe d'audit.

Bureaux à visiter	Domaines/activités
Siège de l'OIT (audit sur place à effectuer si nécessaire)	<p>Audit financier de fin d'année: vérification de la conformité avec les procédures comptables et de notification relatives aux états financiers consolidés I à V et à leur publication en vue de la formulation d'une opinion sur l'ensemble des états financiers; vérification des soldes et tests de validation des transactions pour 2020; suivi des recommandations précédentes du Commissaire aux comptes.</p> <p>Audit opérationnel: poursuite de l'examen de la mise en œuvre et de l'exécution des programmes/projets; examen, évaluation et validation des travaux d'audit préliminaires.</p>

16. En notre qualité de Commissaire aux comptes de l'OIT, nous prévoyons également d'effectuer quelques audits de projets à la demande de donateurs de fonds extrabudgétaires de l'OIT. Une lettre de mission distincte sera établie pour chaque requête de ce type.

► Gestion de l'audit

17. La gestion de nos audits repose sur des principes opérationnels solides et nous alignons étroitement nos méthodes sur les besoins de nos clients internationaux afin d'améliorer leur gouvernance interne et de fournir aux utilisateurs de leurs états financiers les meilleures garanties possibles quant à l'efficacité de leurs procédures de contrôle, telles qu'elles sont conçues et appliquées.
18. Le déploiement de nos auditeurs obéit aux principes d'efficacité que sont notamment la complémentarité des compétences, des formations techniques sur mesure et des mécanismes d'appui adéquats. Conformément aux Normes internationales d'audit, trois niveaux de contrôle permettent d'assurer la qualité de nos travaux d'audit.

Commission de vérification des comptes
République des Philippines